Mamoudzou, le 17 janvier 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE
GREVE SUSPENDUE

A partir de ce mardi 17 janvier, la grève des enseignants du premier degré est suspendue, après 6 semaines effectives de mobilisations et d'actions.

Un consensus a été trouvé entre le ministère de l'Education Nationale et le SNUipp-FSU sur un document rédigé à la suite de la réunion qui s'est tenue le vendredi 13 janvier 2017 au ministère de l'Education Nationale, en présence du Directeur Adjoint de Cabinet de Madame la Ministre, Jérôme TEILLARD, de la Vice Rectrice de Mayotte, Nathalie COSTANTINI, de Régis METZGER, Co Secrétaire Général du SNUipp-FSU et de Rivomalala RAKOTONDRAVELO, Secrétaire Départemental du SNUipp-FSU Mayotte.

La demande concernant l'organisation rapide d'une réunion de revoyure du taux d'indexation des salaires n'a pas été traitée. De même, la principale revendication sur la reprise en compte de l'ancienneté générale de service n'a pas abouti.

Cependant, le SNUipp-FSU Mayotte relève quelques avancées importantes :

Sur les carrières :

- la mise en extinction du corps des IFPERM à compter du 1er septembre 2017 et son extinction définitive en 2022 ;
- la mise en place d'un plan de formation pour les instituteurs contractuels afin de favoriser leur titularisation dans le corps des PE par la voie des concours ;
- la tenue d'une réunion de groupe de travail avant la fin de ce mois de janvier 2017 pour étudier les conditions dans lesquelles un maximum d'anciens instituteurs de la CDM accède à la hors classe du corps des PE avant leur départ à la retraite ;

Par ailleurs, s'agissant de la transformation de tout Mayotte en un REP+, le ministère de l'Education Nationale s'engage à étudier la demande pour la rentrée 2019 et à doter chaque école de moyens supplémentaires pour la réussite scolaire.

Concernant les rythmes scolaires, un bilan du dispositif sera organisé par le vice rectorat et le ministère de l'Education Nationale s'est engagé à étudier attentivement les demandes des équipes éducatives, notamment celles des écoles en rotation.

A propos des constructions scolaires, l'Etat présentera avant fin janvier 2017 un bilan ainsi que les priorités retenues et s'engage à faire un point d'étape semestriel avec les organisations syndicales.

Enfin, le vice rectorat va devoir préciser son dispositif de suivi des enseignants stagiaires, de formation continue et celle des instituteurs contractuels. Le ministère de l'Education Nationale s'est également engagé à développer et à consolider à moyen terme les dispositifs de formation et d'aides aux élèves en difficulté par le recrutement d'enseignants maîtres formateurs et d'enseignants spécialisés à Mayotte.

Même si la vigilance est de rigueur, le SNUipp-FSU Mayotte estime que ces éléments constituent une bonne base de travail, suspend le mouvement de grève ce mardi 17 janvier 2017 et ce, conformément à l'Assemblée Générale des grévistes du 16/01/17 et au Conseil Syndical de ce mardi 17/01/17. La balle est désormais dans le camp de la Vice Rectrice.

Le SNUipp-FSU Mayotte salue la solidarité des enseignants grévistes qui ont maintenu leur détermination malgré les pressions tous azimuts.

Rue Sarahangué - 97600 - Mamoudzou
Tel/fax : 0269618978 – Courriel : snu976@snuipp.fr